OBSERVATOIRE
des métiers de l'alimentation en détail

POISSONNERIE

Tableau de bord 2021

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. *Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie*

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. *Dresser un portrait des salariés de la branche*

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 1504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. *Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage*

Les entreprises du commerce de poissons (commerce de détail et de gros) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) et de commerce de gros de poissons (4638A) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données INSEE DADS/DSN pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1504) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

SOMMAIRE

Le secteur du commerce de poissons et son évolution 5

1 Un nombre d'entreprises en hausse 6
2 Des entreprises plus présentes en bordure du littoral 8
3 Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse 11
4 Portrait des travailleurs non salariés 12
5 Stabilité des emplois salariés 14

Les salariés de la branche « poissonnerie » (IDCC 1504) 17

6 Les entreprises et emplois de la branche 18
7 Caractéristiques des salariés 19
8 Les métiers exercés 20
9 Nature des contrats et temps de travail 21
10 Salaires 23

La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie 25

11 La formation initiale : des effectifs globalement stables 26
12 L'apprentissage, peu répandu dans la branche 27
13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur 28
14 Apprentis et apprenties du commerce de poissons 29
15 Parcours d'entrée en apprentissage 30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis 31

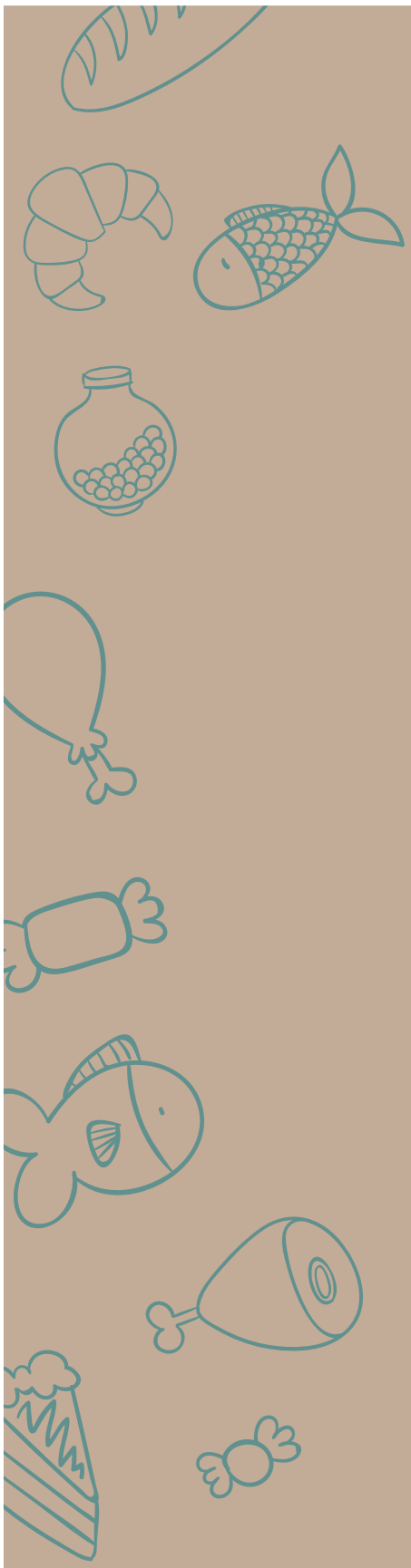

Le secteur du commerce de POISSONS et son évolution

Un nombre d'entreprises en hausse

3 650 entreprises (en 2018)

Le nombre d'entreprises de commerce de poissons poursuit sa hausse en 2018, que ce soit dans le commerce de détail (4723Z) ou le commerce de gros (4638A). En 10 ans, le tissu d'entreprises a progressé de 7%.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de poissons

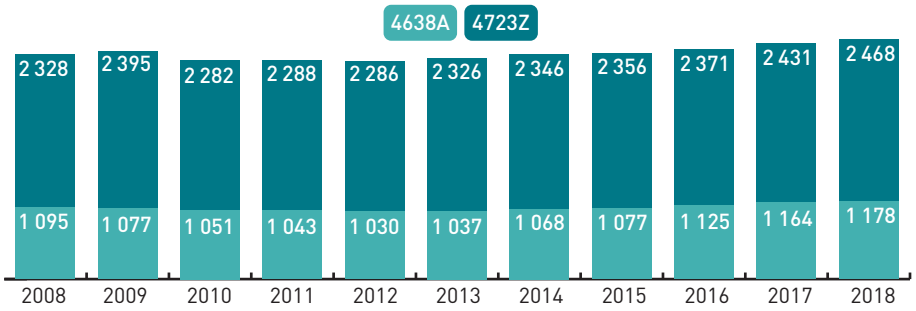

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaires et marchés (APRM 4781ZV)

En 2017, 1 210 entreprises de vente de poissons sur éventaires et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : APCMA).
Ce nombre est en progression pour la seconde année consécutive.

Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaires et marchés

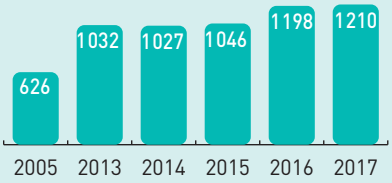

306 immatriculations d'entreprises (en 2020)

En 2020, les immatriculations de commerces de détail de poissonnerie (4723Z) ont diminué par rapport à 2019, avec 204 créations ou reprises enregistrées. Il s'agit d'une tendance commune à la plupart des activités de l'alimentation. Les créations de commerces de gros de poissonnerie (4638A) n'ont en revanche pas été impactées par la crise sanitaire et sont en hausse en 2020.

Nombre de créations/ reprises d'entreprises de commerce de poissons

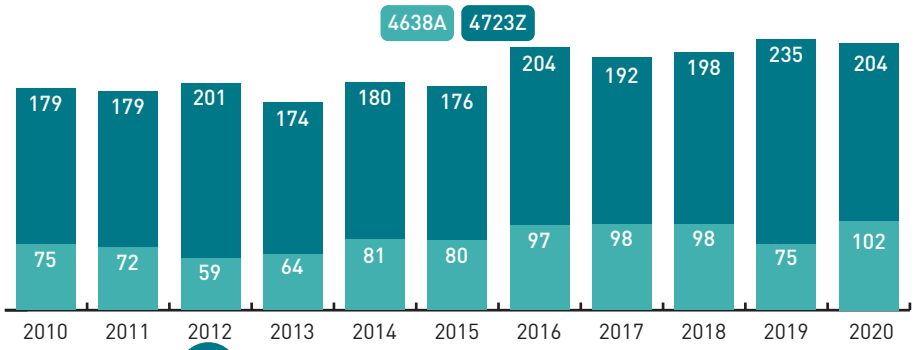

Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Fermetures d'entreprises

45 entreprises de commerces de gros et 109 commerces de détail de poissonnerie se sont radiées en 2020 et ont fermé leurs portes. La baisse des cessations observée pour les commerces de détail est commune à la plupart des activités de l'alimentation. Il est probable que la crise sanitaire ait généré un certain attentisme et que les aides aient contribué au maintien des entreprises les plus en difficulté. En revanche, le renouvellement du tissu (cessations et créations) a été important dans le commerce de gros.

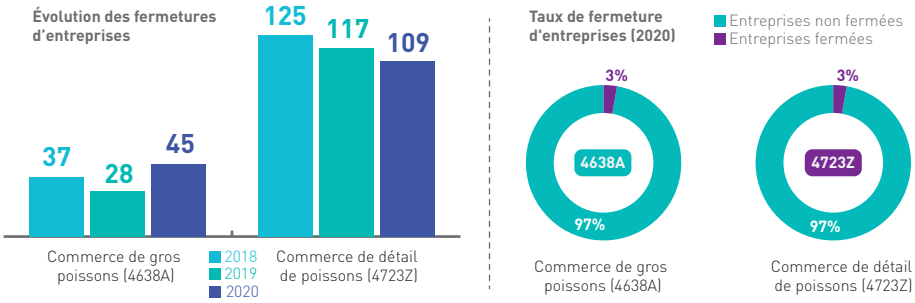

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/08/2021.

34 défaillances (4723Z) *(en 2020)*

Dans le commerce de détail de poissonnerie (4723Z), 34 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2020. Ce nombre est en forte baisse par rapport à 2019 et atteint son niveau le plus bas depuis 2012, une tendance également observée dans la plupart des activités de l'alimentation. Le taux de défaillance est environ de 1,4 %.

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

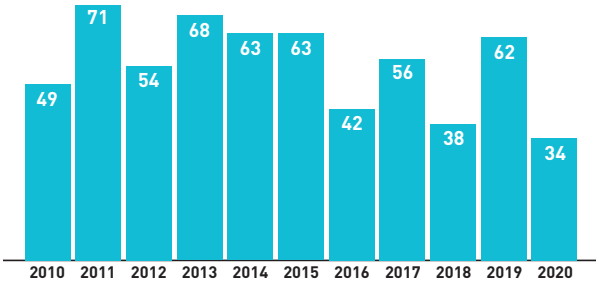

Source : Banque de France

Statut juridique

31 % des entreprises de commerce de détail de poissonnerie (4723Z) ont un statut d'entreprise individuelle, et 69 % sont des sociétés. La part des sociétés est encore plus prépondérante parmi les entreprises de commerce de gros de poissonnerie (4638A) : 92 %. Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A)

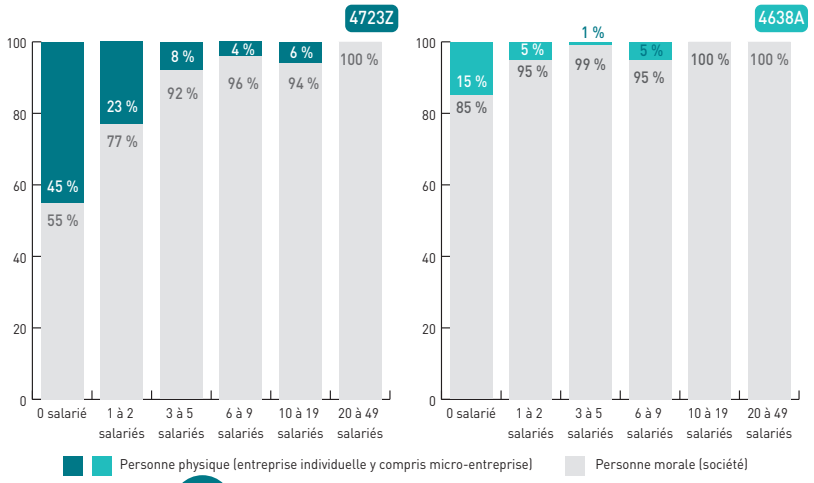

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Des entreprises plus présentes en bordure du littoral

Densité moyenne :

(pour 100 000 habitants)
commerce de détail : 3,6
commerce de gros : 1,7

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 3,6 entreprises pour 100 000 habitants et de 1,7 entreprises de commerce de gros de poissons (4638A).

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est très variable selon les territoires : très faible dans le quart Nord-Est du territoire et concentrée dans les départements côtiers de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est très faible voire nulle dans une majorité des départements du territoire, à l'exception de la Bretagne, ainsi que dans les départements côtiers.

Nombre de poissonneries en 2018 par département et densité pour 100 000 habitants

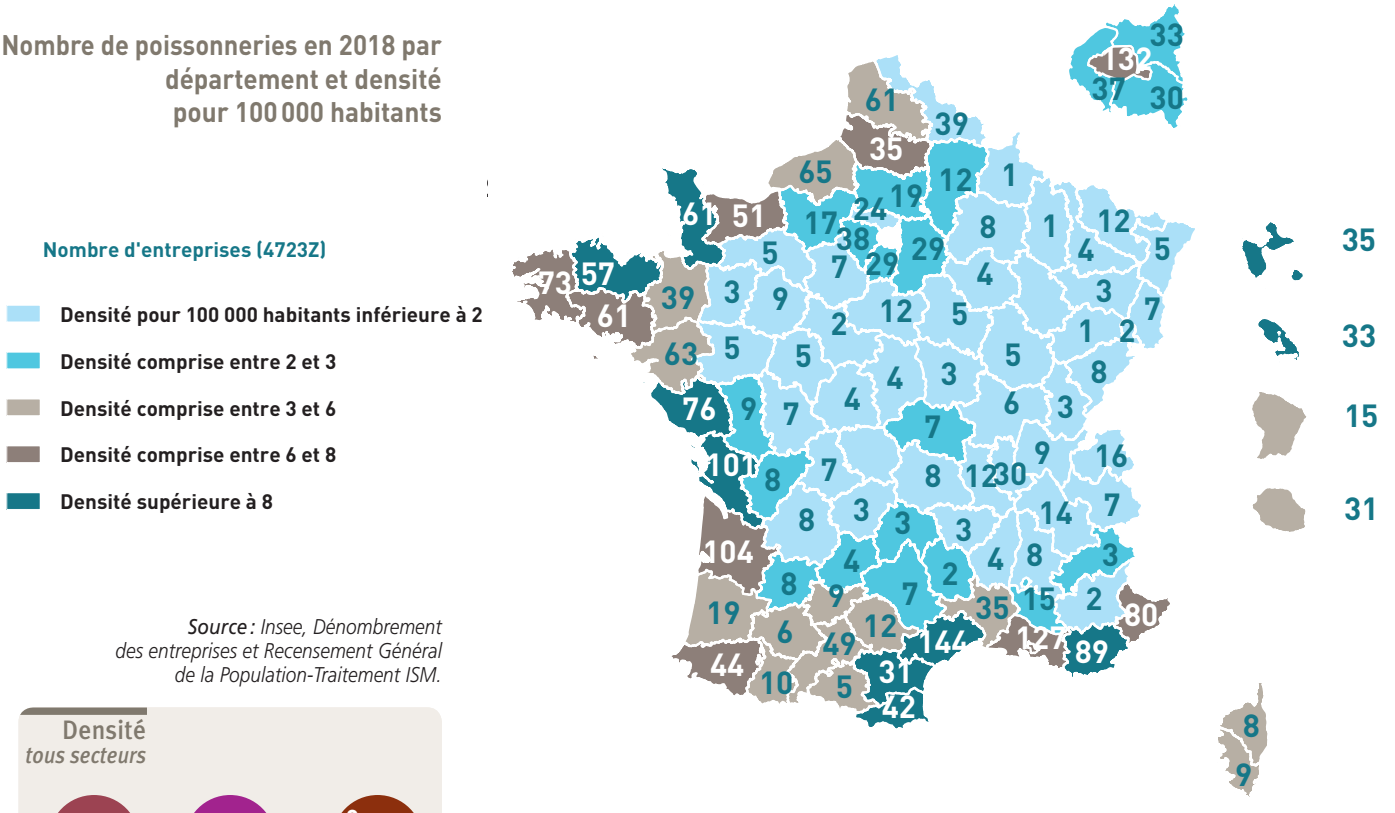

Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement Général de la Population-Traitement ISM.

Nombre de poissonneries en 2018 par département et densité pour 100 000 habitants

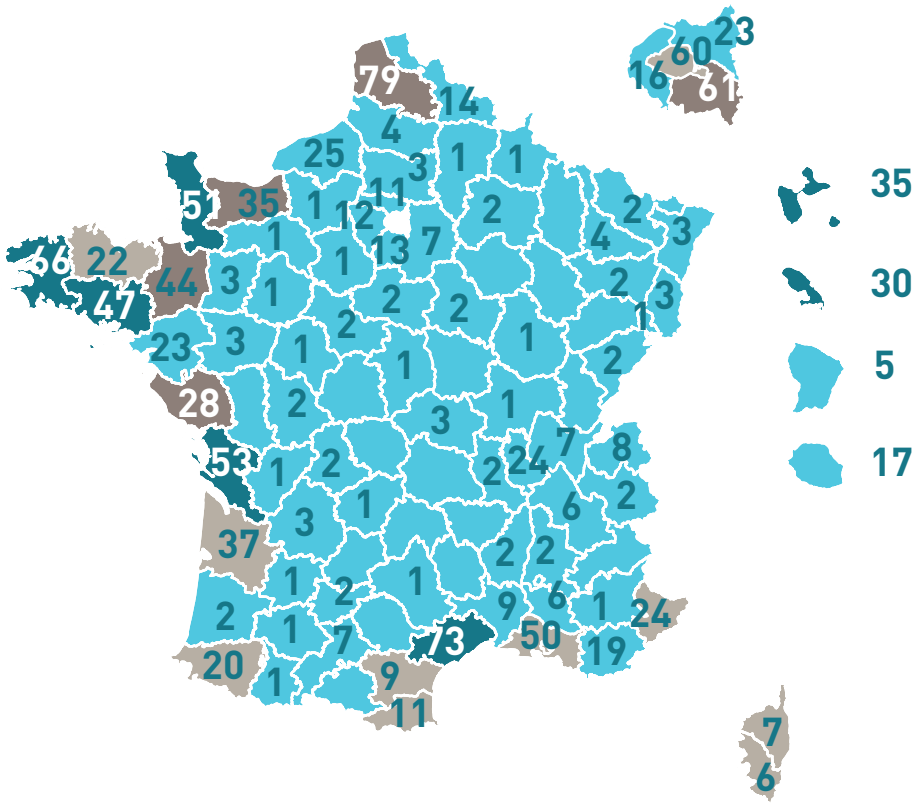

Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

La répartition des entreprises de poissonneries varie également selon les types d'unités urbaines :

- ces dernières sont sur-représentées dans les unités urbaines comprises entre 5 000 et 200 000 habitants (46 % des entreprises de commerce de
- détail et des entreprises de commerce de gros sont localisées dans ces territoires alors que 31 % de la population y réside) ;
- Le tissu du commerce de gros de poissons est plus dense dans l'agglomération parisienne que le commerce de détail. Il est moins dense pour les deux activités dans les unités urbaines inférieures à 5 000 habitants.

Répartition des entreprises de poissonneries par taille d'unité urbaine (UU)

Source : INSEE, traitement ISM.

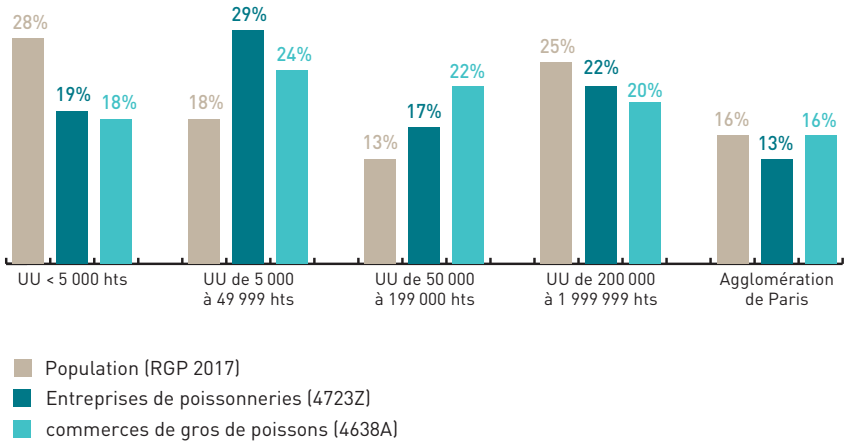

***À noter :** l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Entre 2017 et 2018, le tissu d'entreprises de commerce de détail (4723Z) perd des commerces dans les agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants et les petites agglomérations de 20.000 à 50.000 habitants. En revanche, le nombre d'entreprises progresse dans l'agglomération de Paris ainsi que dans les agglomérations de 50.000 à 100.000 habitants.

Évolution du nombre d'entreprises de poissonneries entre 2017 et 2018 par taille d'unité urbaine

Source : INSEE, traitement ISM.

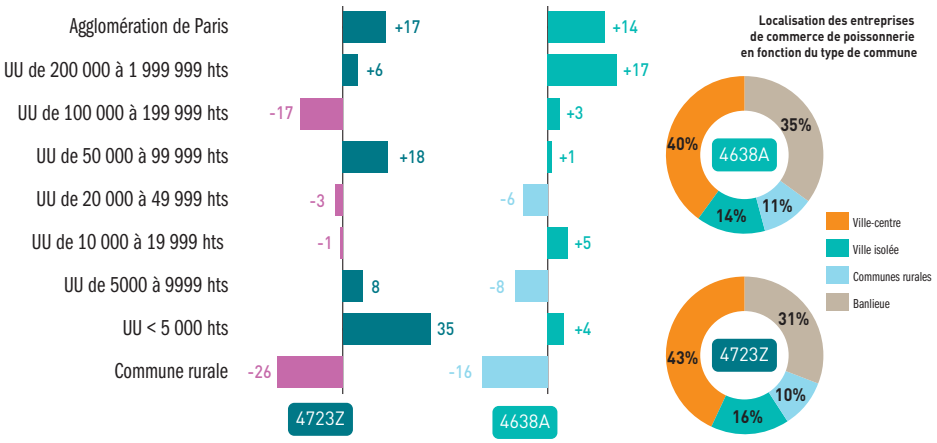

Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse

Chiffre d'affaires HT 0,8 milliards d'euros

En 2018, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,83 milliard d'euros HT. Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (3,81 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4723Z
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
0,83	0,75	0,83	0,21	0,19	0,22	25 %	26 %	26 %

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4638A
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
4,71	3,67	3,81	0,45	0,45	0,45	10 %	12 %	12 %

Source : INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Portrait des travailleurs non salariés

1 475 travailleurs non salariés

1 475 travailleurs indépendants exercent en 2020 dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 14 % de micro-entrepreneurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants relèvent du régime général.

Dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), l'âge des dirigeants est relativement élevé. 74 % des dirigeants ont plus de 40 ans dont 43 % sont âgés de plus de 50 ans. La tendance est similaire chez les dirigeants de commerce de gros de poissons (4638A) : 46 % ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) en 2020

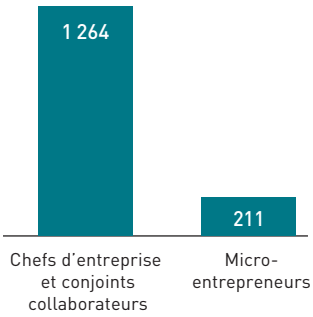

Répartition des dirigeants par âge

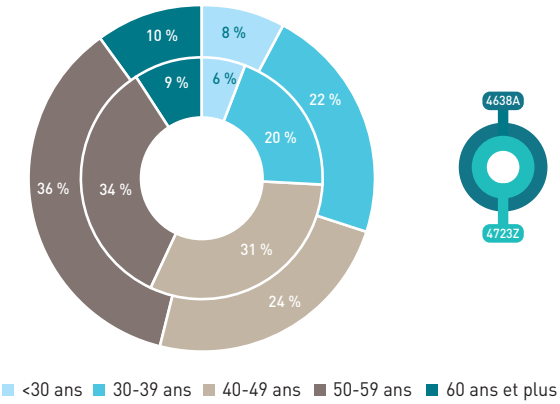

Source : ACOSS-SSI, base des travailleurs indépendants en 2020. RGP18.

33 % des chefs d'entreprise sont des femmes

33% des chefs d'entreprise non salariés de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Cette part est de 17 % parmi les chefs d'entreprise de commerce de gros de poissons (4638A).

Sexe des chefs d'entreprise en 2018

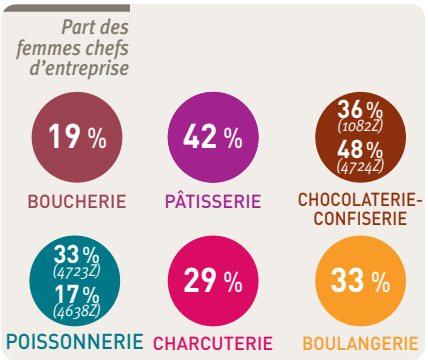

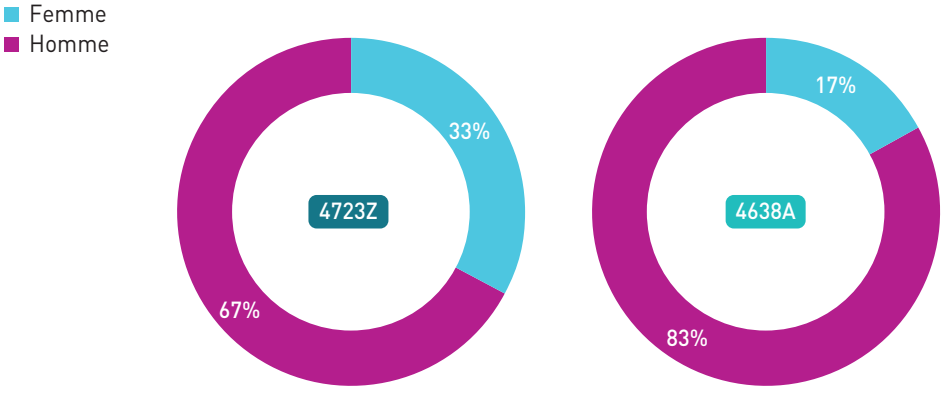

Source : RGP 2018.

La part de femmes chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) ou de commerce de gros de poissons (4638A) tend à augmenter avec 33 % de dirigeantes de commerce de détail en 2018 et 17 % de dirigeantes de commerce de gros contre respectivement 30 % et 13 % en 2013.

Évolution de la part des chefs d'entreprise par sexe

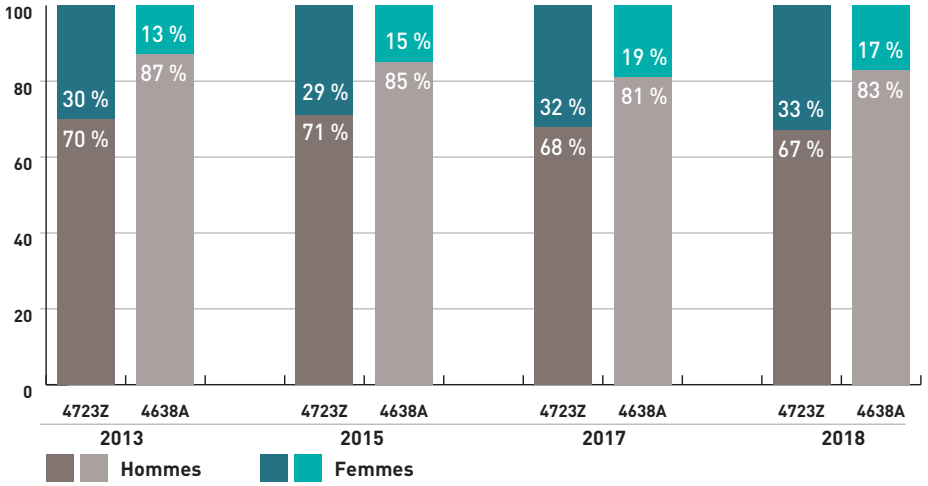

Source : RGP 2018.

Niveau de formation des dirigeants

19 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z) et 27 % des commerçants de gros de poissons (4638A) sont autodidactes. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieur est relativement élevée : 39 % pour les commerçants de détail et 45 % pour les commerçants de gros. Le niveau de formation est plus élevé chez les chefs d'entreprise de 35-39 ans : plus de la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de poissonneries

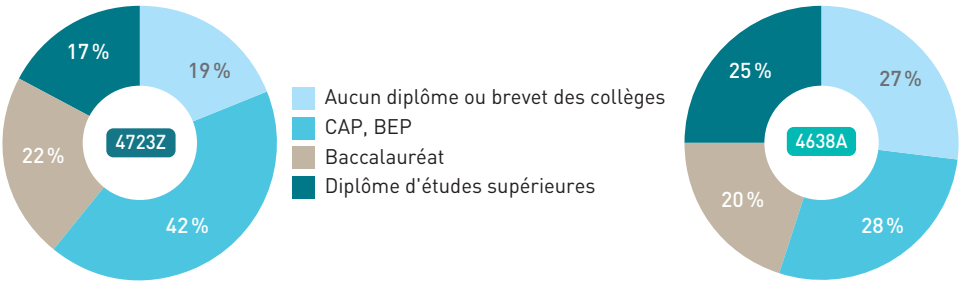

Part des chefs d'entreprise de poissonneries diplômés d'au moins un niveau 4 par tranche d'âge

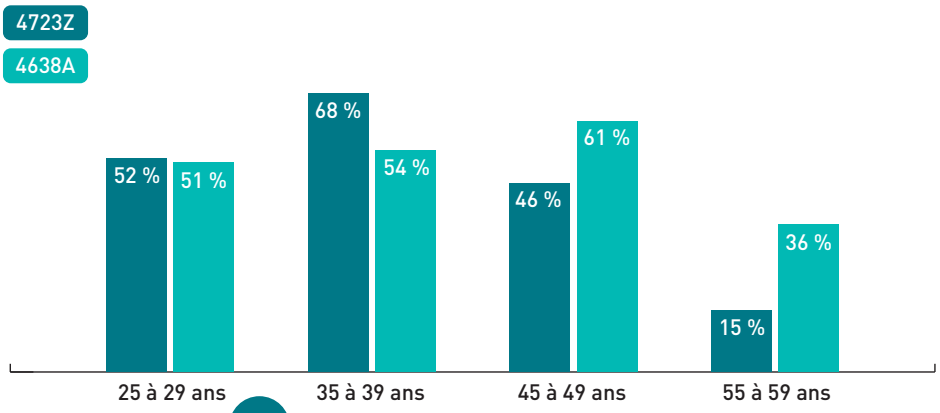

Source : Recensement Général de la Population 2018

Taille des effectifs : près de la moitié des entreprises n'emploient pas de salarié

La moitié des entreprises emploie des salariés

Les activités ont des structures d'emploi différentes : le commerce de gros de poissons (4638A) compte 16 % d'entreprises de 10 salariés et plus, alors que cette part est de 2 % dans le commerce de détail (4723Z). La part des entreprises n'ayant pas de salarié est importante dans les 2 activités : 52 % dans le commerce de détail de poissons et 46 % dans le commerce de gros de poissons.

Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2018

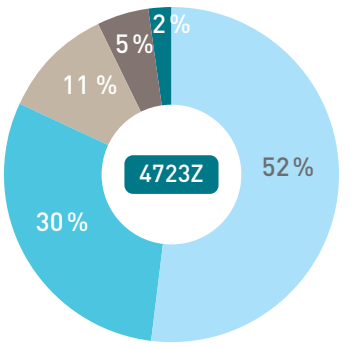

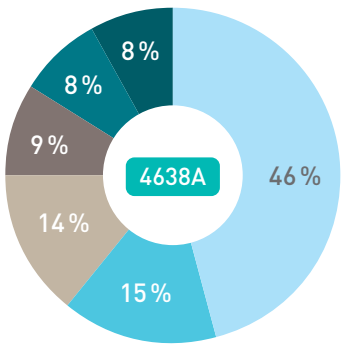

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne

La taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) et du commerce de gros de poissons (4638A) sont stables depuis 2011.

Taille moyenne des entreprises

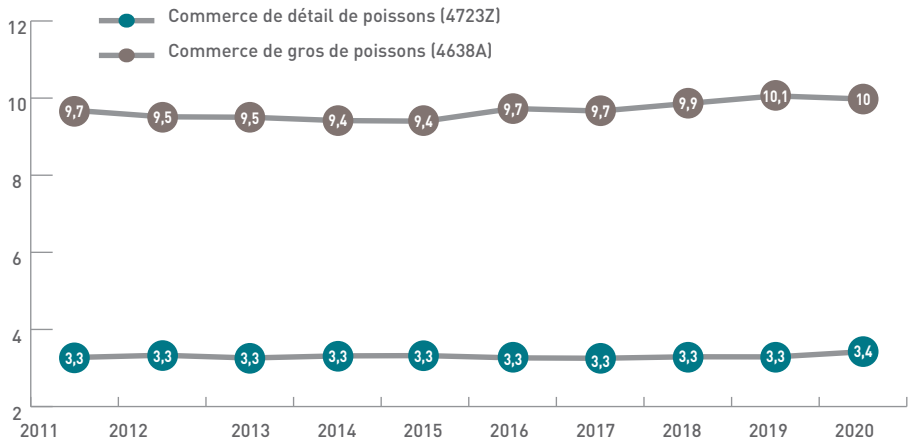

Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

Taille moyenne des entreprises employeuses de moins de 20 salariés

Niveau de diplôme des salariés

Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (39 %) détenteurs d'un CAP. 23 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes. Les employés des entreprises du commerce de gros de poissons (4638A) sont plus nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures (28 %), ce qui s'explique sans doute par la présence d'entreprises de taille plus importante.

Niveau de diplôme des employés de vente de poissons

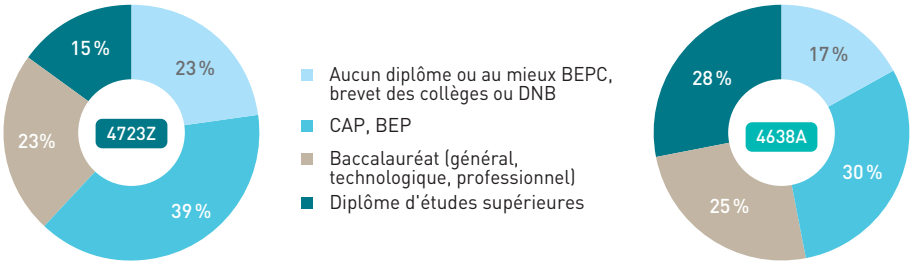

Source : Recensement Général de la Population 2018.

Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 47 % des salariés de 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur (55 % des salariés du commerce de gros), contre 20 % des salariés du commerce de détail de 50-59 ans (25 % des salariés du commerce de gros).

Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge

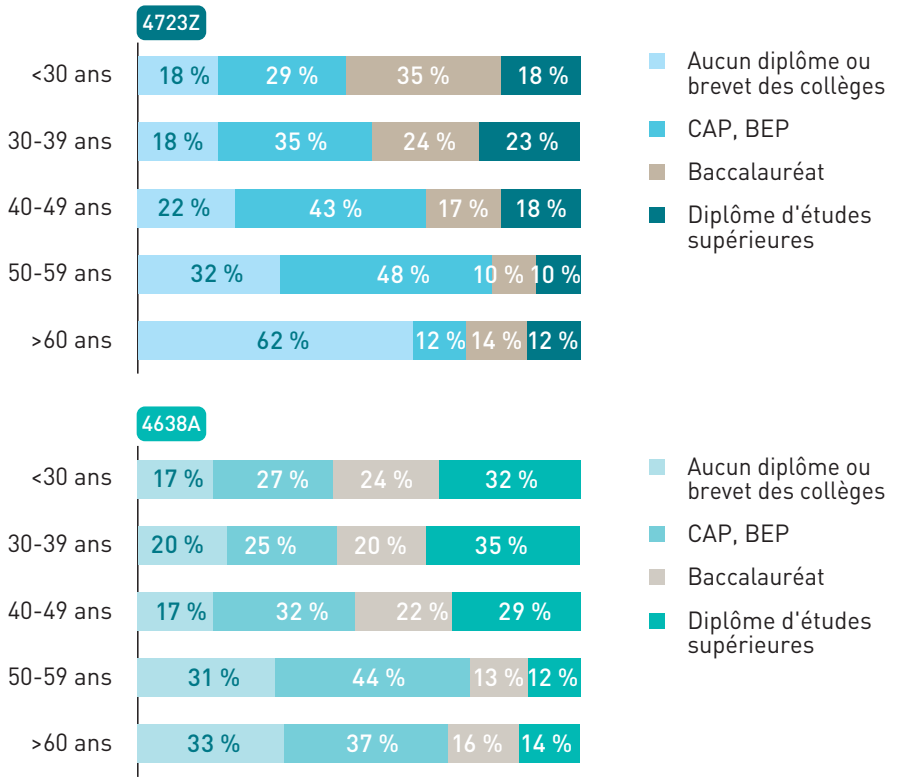

Source : Recensement Général de la Population 2018.

Les salariés de la branche POISSONNERIE (IDCC 1504)

Les entreprises et emplois de la branche

2 540 entreprises rattachées

En 2018, 2 540 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 1504). 40 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marché (21 %) et de la pêche en mer (22 %).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)

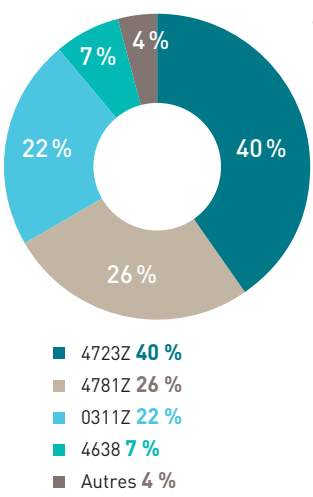

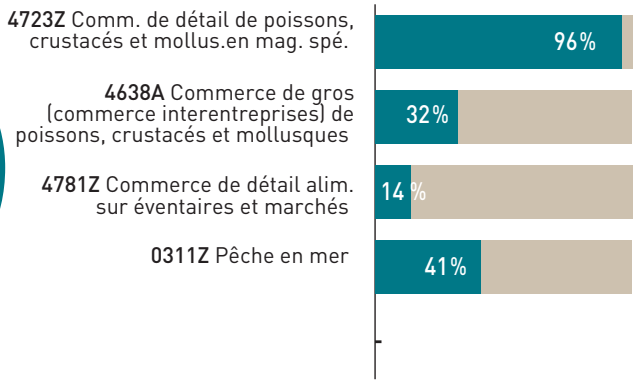

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours, 120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

10 630 emplois salariés

Au total, 10 630 salariés sont rattachés à la convention collective. Le nombre d'entreprises et d'emplois affiliés est en forte hausse par rapport aux données 2017.

Nombre d'entreprises et de salariés

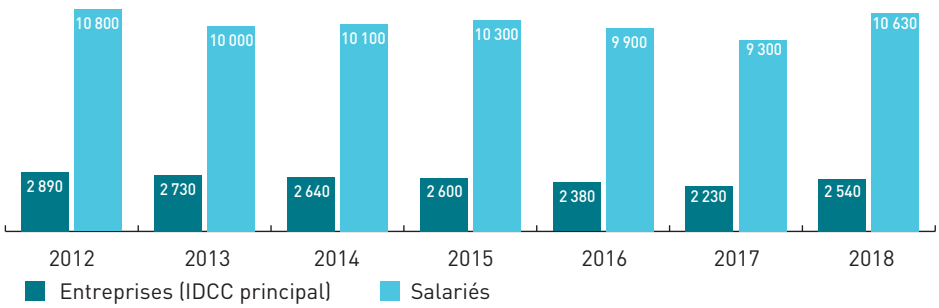

Source : DARES & INSEE (année 2018) - DADS/DSN

Caractéristiques des salariés

Un tiers de femmes parmi les salariés

Les deux tiers des salariés sont des hommes, un tiers sont des femmes. Avec la boucherie, la branche est l'une des moins «féminisées» de l'alimentation.

Répartition des salariés par sexe

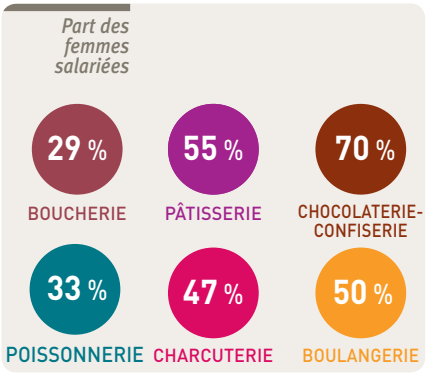

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes de moins de 30 ans (25 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. La moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 26 % des salariés ont plus de 50 ans (contre 22% en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge

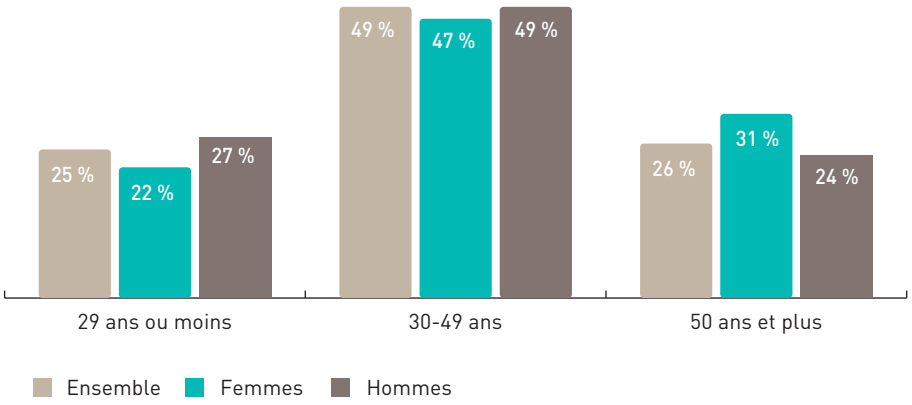

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (55 %). Les ouvriers (33%) sont principalement des marins-pêcheurs (actifs dans les entreprises des régions côtières). 12% des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

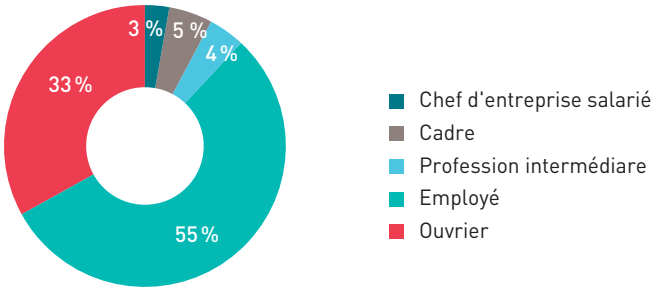

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours, 120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Note : dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

Métiers d'homme, métiers de femme

La grande majorité des femmes salariées de la branche occupent des postes d'employés, alors que les hommes se répartissent entre postes d'employés et d'ouvriers.

Métiers exercés par sexe des salariés

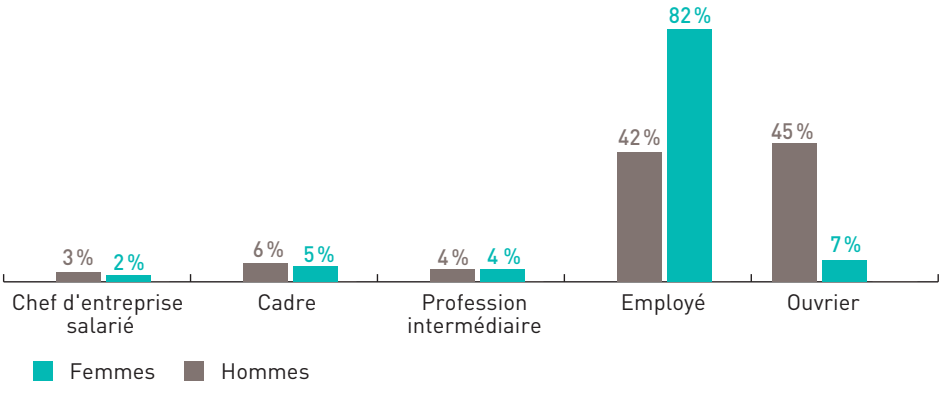

Source : DARES, DADS/DSN 2018, IDCC 1504 de la poissonnerie. DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours, 120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 6 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 6% (12 % en 2015). Il s'agit du taux le plus faible parmi les branches de l'alimentation. La part des CDD est toutefois un peu plus élevée (12%) parmi les jeunes de moins de trente ans.

Répartition des salariés par type de contrat selon le sexe et l'âge

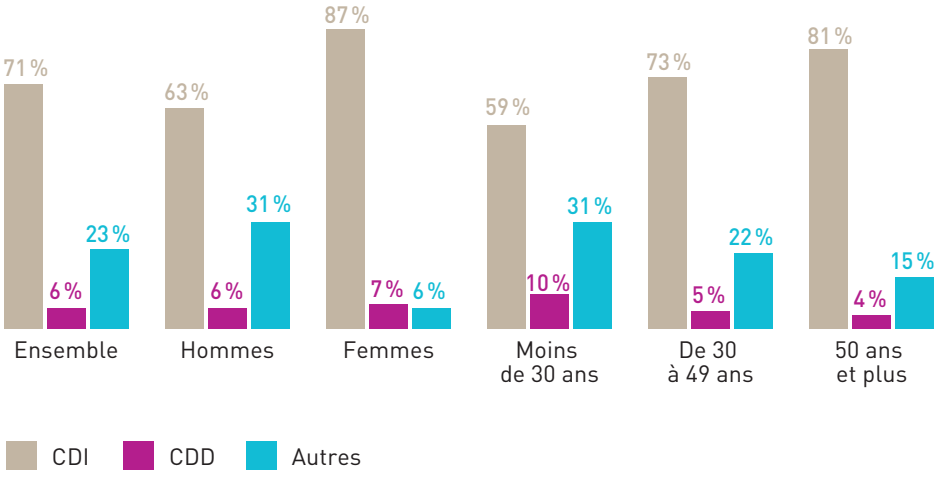

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

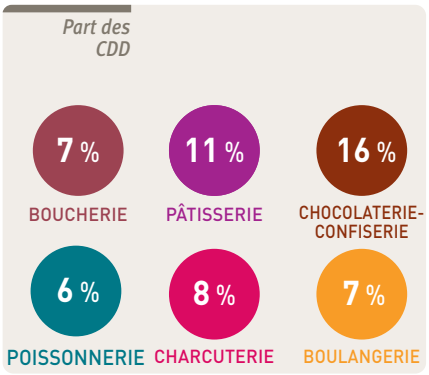

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe peu sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est relativement similaire d'une taille d'entreprise à l'autre.

Type de contrat de travail des salariés par taille d'entreprise

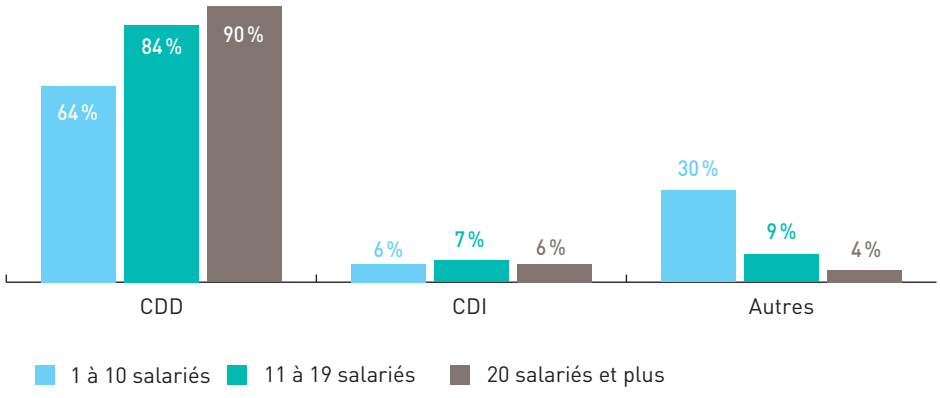

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Temps de travail : 25 % de salariés à temps partiel

Le temps partiel est en revanche plus répandu parmi les salariés de la branche : un quart des salariés (25 %) travaille à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (19 % à temps partiel) et les femmes (37 %).

Temps de travail des salariés par sexe

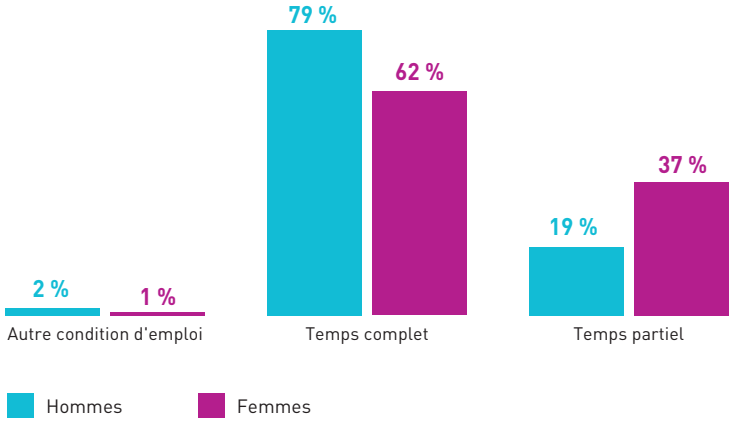

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

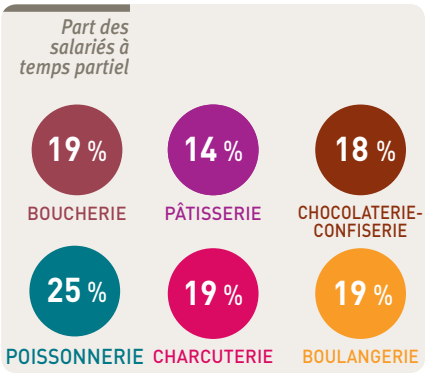

Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

La part de salariés à temps partiel varie avec l'âge des salariés. Elle est plus élevée chez les plus de 50 ans (32 %). Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (30 %) et diminue avec la taille des entreprises.

Temps de travail des salariés par tranche d'âge et par taille d'entreprise

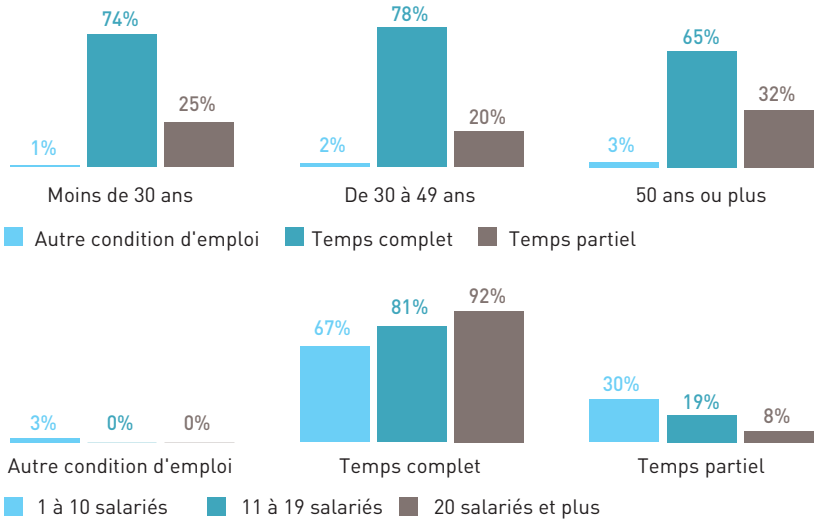

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours,120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 2 150 euros

En tenant compte des apprentis et des stagiaires, le salaire moyen est plus élevé que dans les autres branches de l'alimentation : 2150 euros (calculé en Équivalent Temps plein). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (2 320 €) que d'employés (1 710 €), et donc pour les salariés hommes. Le salaire moyen est également plus élevé dans les entreprises de 20 salariés et plus, en raison de la présence plus importante de cadres et professions intermédiaires dans ces entreprises.

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours, 120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

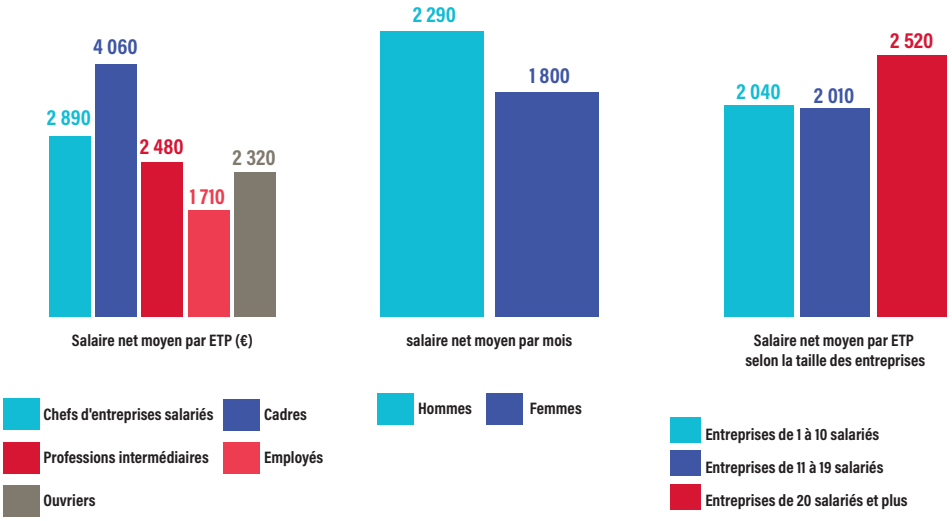

Le salaire net moyen mensuel est de 2 150 euros

En excluant les contrats aidés et les apprentis, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein est de 2000 euros : 2 120 euros pour les hommes et 1 810 euros pour les femmes. Le salaire net par ETP augmente selon la taille des entreprises : 1 770 pour les entreprises de 1 à 9 salariés et 2 330 pour les entreprises de plus de 19 salariés.

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

Note : les catégories de taille des entreprises diffèrent selon la source de données.

Source : DARES, DADS/DSN 2018, IDCC 1504 de la poissonnerie. Les salaires sont calculés ici en excluant les apprentis et stagiaires.

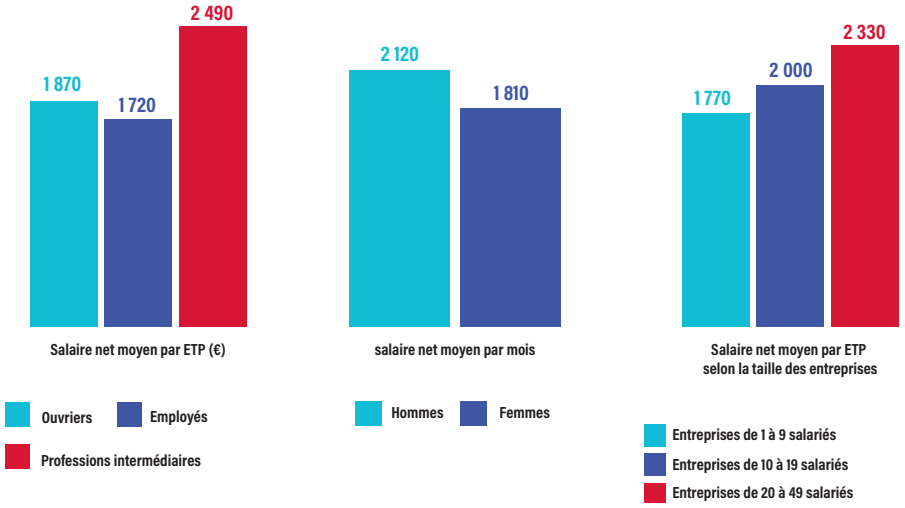

Salaires

Un écart de salaire de 21 % entre les hommes et les femmes

L'écart salarial H/F est de 21 %. Il est relativement élevé dans la branche. Le salaire des employés varie peu selon le sexe et l'âge du salarié : il est même supérieur pour les femmes de moins de trente ans. L'écart salarial H/F est en revanche important pour les ouvriers.

Répartition du salaire moyen ETP et écart de salaire H/F des employés et ouvriers

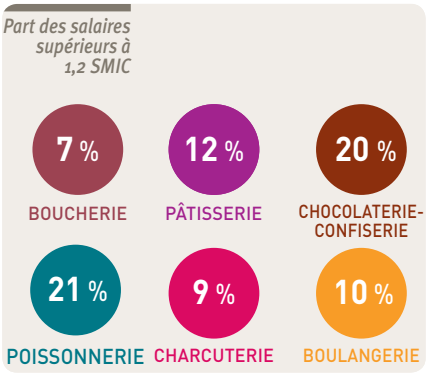

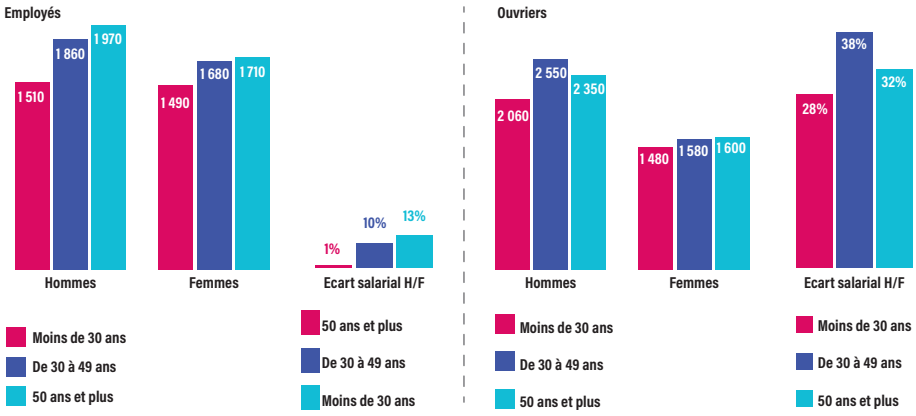

Source : DADS/DSN 2018, IDCC de la poissonnerie - les postes annexes (<30 jours, 120 heures et 1,5 heures par jour) ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

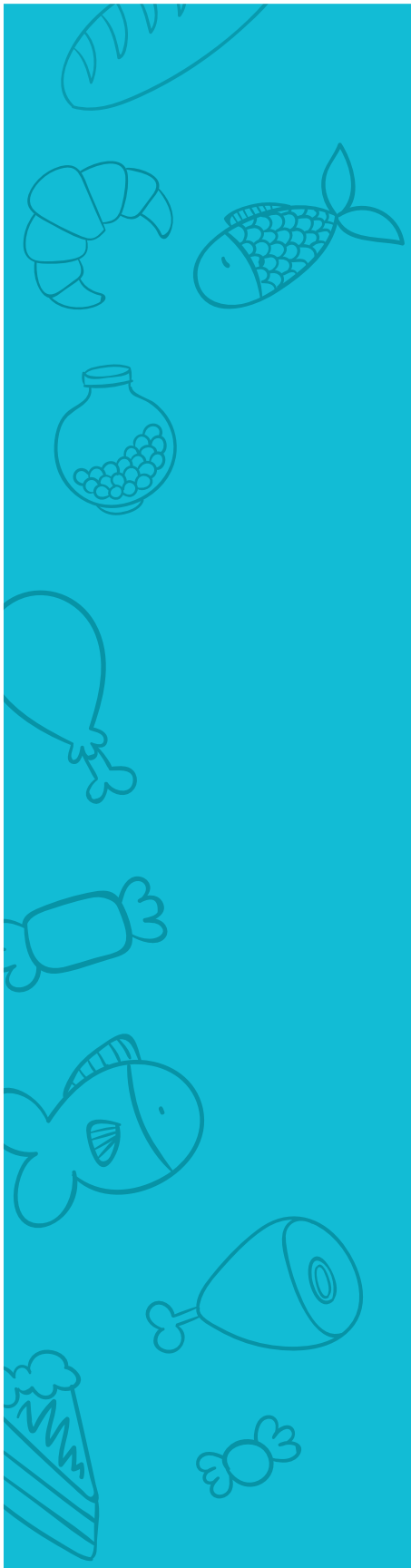

La formation et l'apprentissage aux métiers de la POISSONNERIE

La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux et ont encore baissé en 2019 : un total de 110 jeunes sont sortis de formation, dont 74 apprentis.

Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2019)

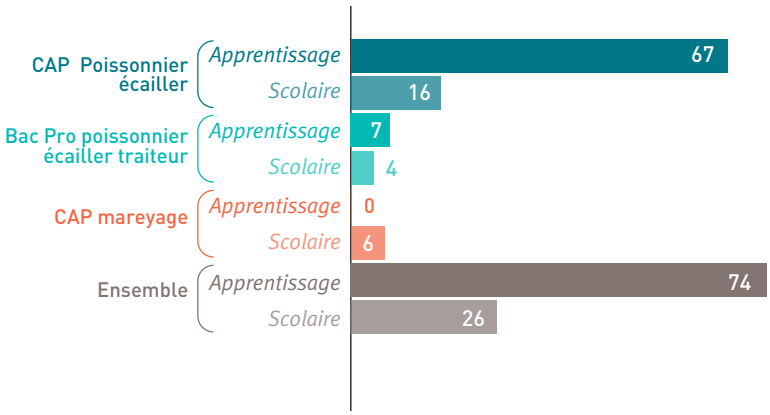

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2019, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie

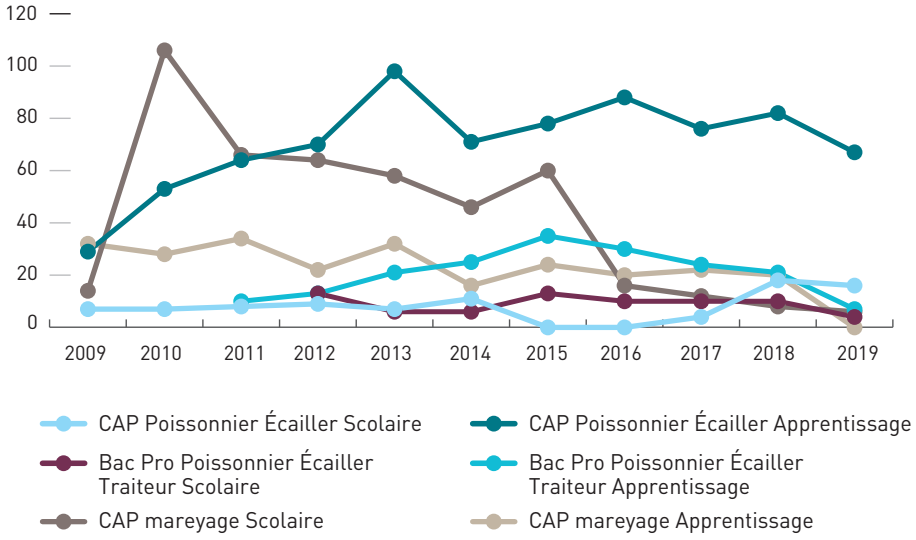

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2019, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

L'apprentissage, peu répandu dans la branche

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 6 %

En 2018, 156 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit un ratio de 6 % (0,06 apprenti par entreprise active). Ce ratio atteint 11 % (0,11 apprenti pour une entreprise) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'apprentissage est quasi-inexistant dans la branche dans la moitié des régions.

78% des apprentis de la branche sont formés dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Répartition des apprentis formés par les entreprises de poissonneries et taux de pénétration de l'apprentissage

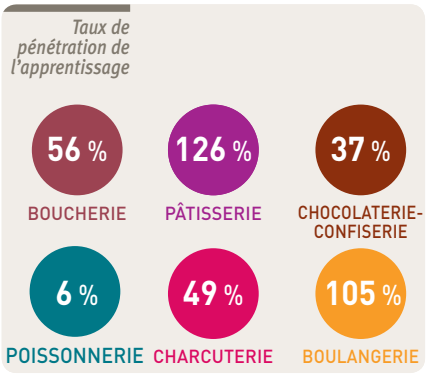

Source : INSEE DADS/DSN 2018 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

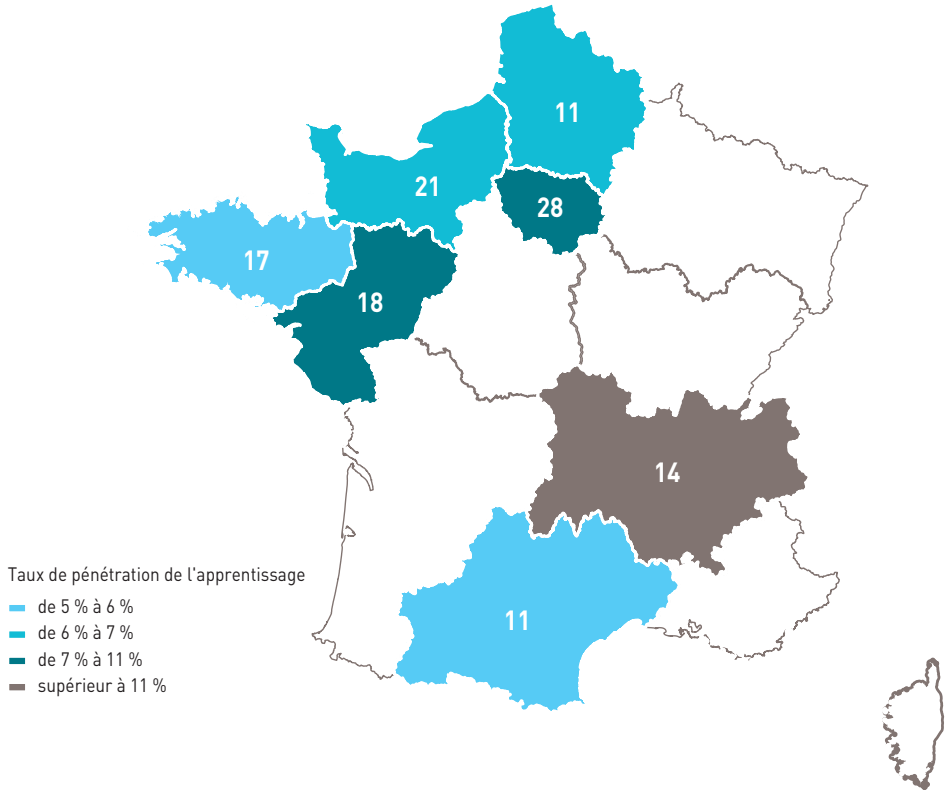

Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise

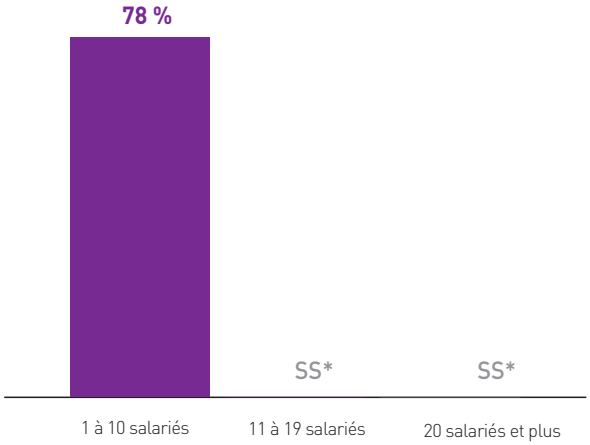

Source : INSEE DADS/DSN 2018 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme.
(*) Secret statistique

Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur

31 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

Le niveau de diplôme préparé par les apprentis de la branche est plus élevé que dans d'autres branches de l'alimentation. En 2020, 31% des apprentis ayant signé un contrat préparent un diplôme de niveau 3 (principalement le CAP poissonner écailler).

Les principaux diplômes de niveau 4 suivis sont le Bac Pro poissonnier-écailler-traiteur et le Bac Pro Métiers du Commerce. En niveau 5, le principal diplôme est, comme d'autres branches de l'alimentation, le BTS Management des Unités Commerciales (18%).

Les autres diplômes suivis par les apprentis de la branche sont principalement des spécialités de la vente ou du management.

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2020

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2020

Diplômes préparés	Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2020 par diplôme préparé
Poissonnier Ecailler (CAP)	40
Management des Unites Commerciales - Muc (Bts)	20
Poissonnier-Ecailler-Traiteur (Bac Pro)	10
Metiers du Commerce et de La Vente Opt. A Animation et Gestion de l'Espace Commercial (Bac Pro)	10
Negociation Et Digitalisation De La Relation Client (Bts)	10
Serveur En Restauration (TP)	10
Autres	60

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé

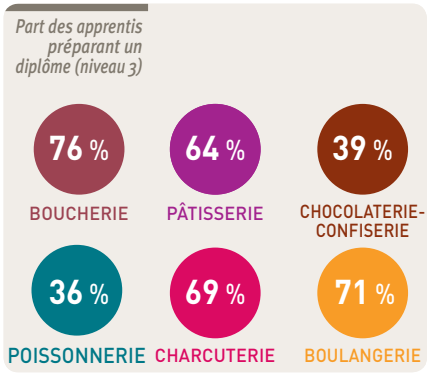

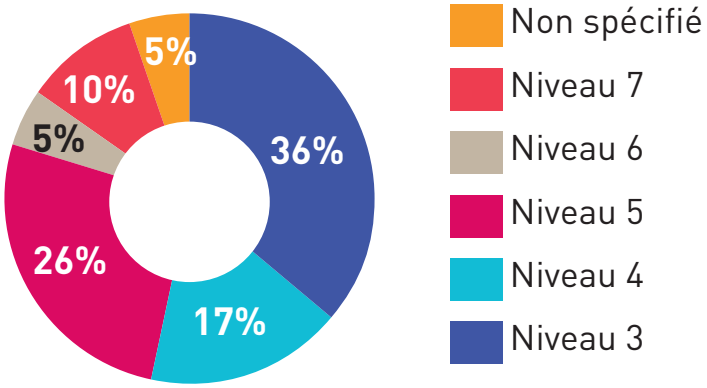

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2020

Apprentis et apprenties du commerce de poissons

23 % des apprentis sont des femmes

23 % des apprentis formés par les entreprises de la branche sont des femmes.

Sexe des apprentis de la branche

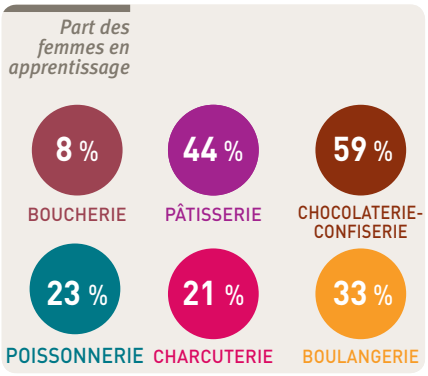

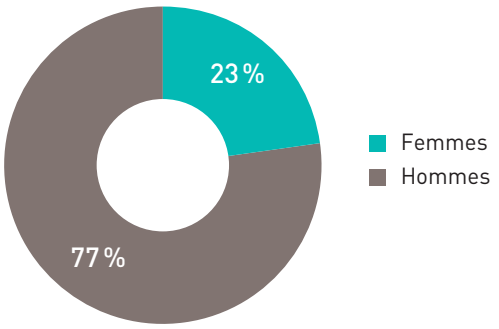

Source : *INSEE DADS/DSN 2018 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme*

Parcours d'entrée en apprentissage

42% des apprentis proviennent du milieu scolaire

Comparativement aux autres branches de l'alimentation, les apprentis de la branche sont moins souvent issus du milieu scolaire (42%).

7% étaient auparavant salariés. La part d'anciens demandeurs d'emploi est élevée (9%), ainsi que celle d'anciens inactifs (7%). Les trajectoires de reconversion semblent donc nombreuses, notamment pour ceux qui démarrent un CAP (19% d'anciens demandeurs d'emploi, 15% d'inactifs).

On note également la part élevée d'anciens étudiants (18%), qui s'explique en partie par le nombre important d'apprentis en diplôme de niveau 5.

Origine des apprentis démarrant leur contrat d'apprentissage

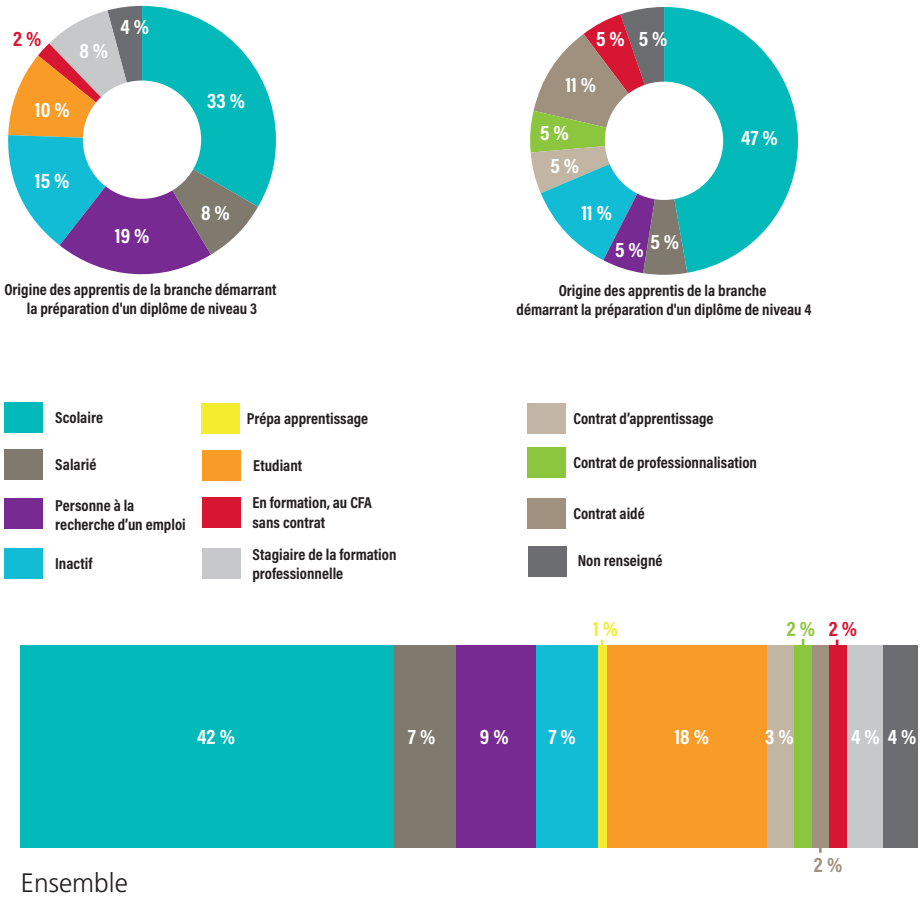

Source : OPCOEP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2020 (contrat initial)

Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). La quasi-totalité des jeunes formés entrent sur le marché du travail et recherchent un emploi. La part des ex-apprentis poursuivant leur parcours de formation est peu élevée comparativement aux autres branches.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

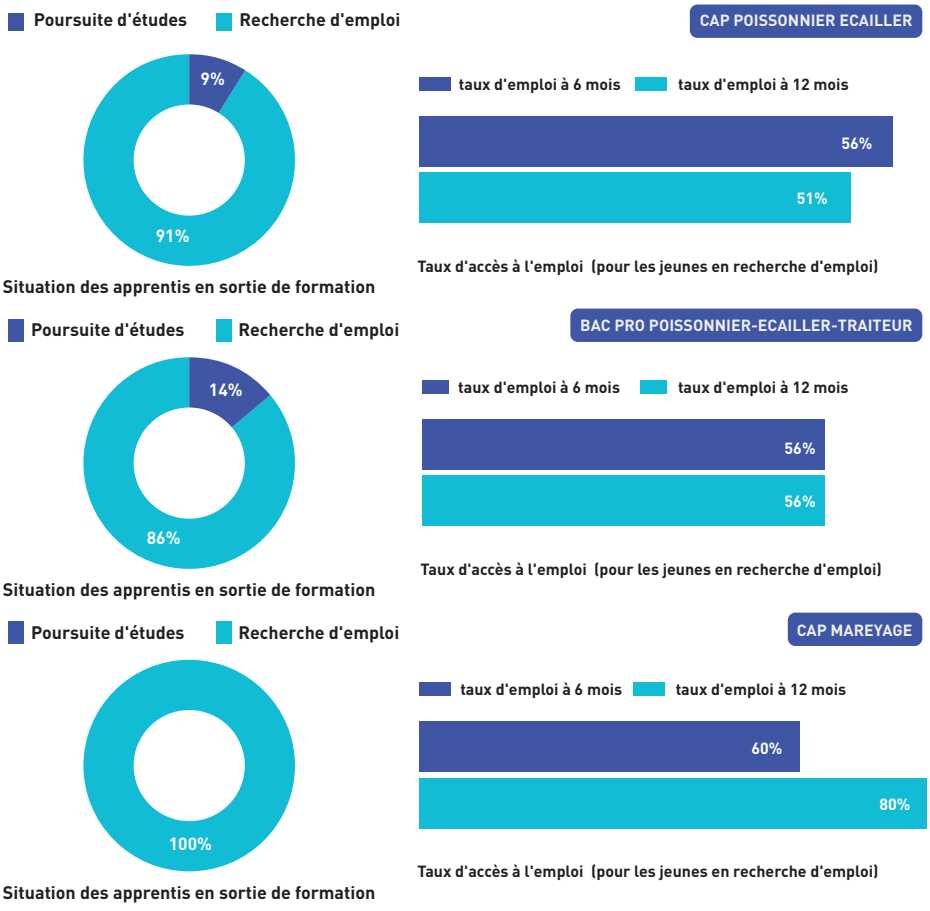

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champs : apprentis sortants d'études en 2019.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

OBSERVATOIRE
des métiers de l'alimentation en détail

POISSONNERIE

Tableau de bord 2021

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

Crédits photos de couverture : Giorgos Pagomenos – Fotolia, Morenovel – Fotolia, Philetdom – Fotolia, Goodluz – Fotolia.

© Institut Supérieur des Métiers – Août 2021 – ISBN 978-2-38269-012-3
Les citations doivent mentionner la source.